



Sommaire du Numéro de Decembre 1902.

L'Œuvre des Prêtres, Adorateurs, au Congrès de Namur. — Le Prêtre sanctifié par sa messe, (*suite*). — Consultations Liturgiques. — Sujet d'Adoration : L'Oraison. — Les modèles du Prêtre : Xavier Bouquet des Chaux. — Le Congrès eucharistique de Namur. — Variétés. — Les Absoutes aux Messes des Morts.

L'Œuvre des Prêtres-Adorateurs AU CONGRES DE NAMUR



Dans une des séances spéciales du Congrès eucharistiques de Namur, sur lequel on trouvera plus loin quelques détails, l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs a été l'objet d'un rapport applaudi ; les deux vœux suivants ont été émis :

1. " Que les prêtres du monde entier s'unissent dans la prière et l'adoration au pied des autels, pour le plus grand bien de leur âme et celui de leur troupeau, en s'associant tous dans l'Archiconfrérie des Prêtres-Adorateurs."

2. " Que chaque pasteur d'âmes, autant que faire se pourra, fasse, à jour et à heure fixes, son heure d'adoration, et invite ses paroissiens à y prendre part."

LE PRETRE SANCTIFIE PAR SA MESSE

HUITIEME MEDITATION

(suite)

II. L'Etude, devoir de vie intérieure.—L'étude s'impose au prêtre comme un devoir nécessaire en raison du service personnel qu'il doit rendre à Dieu et qui consiste dans la prière, en ces deux formes surtout : la prière et le sacrifice (9).

“ Homme de Dieu, *homo Dei* (10) ”, chef de la famille spirituelle, méditateur chargé au nom de tous de rendre à Dieu les devoirs de la religion, adorateur par profession, il faut que le prêtre soit un homme de prière, un homme spirituel, un homme intérieur ; car “ Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent doivent le faire en esprit et en vérité : *Spiritus est Deus et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare* (11) ”. Mais, sans des habitudes régulières d'étude, ni la formation de l'homme intérieur, ni la profession de la vie spirituelle par la méditation, la contemplation, l'union habituelle de l'esprit et du cœur à Dieu, la conduite de la vie sous son regard, la conformité actuelle à sa volonté, la direction vers lui de toutes les intentions, enfin “ la vie cachée en lui avec Jésus, ” la vie de foi et d'amour en Jésus, rien de tout cela n'est possible d'une manière un peu suivie et efficace.

La raison de cette impossibilité est bien simple : on n'adore Dieu que dans la mesure où on le connaît ; on ne le connaît que par ce qu'il a plu de révéler de lui-même dans les Ecritures ; les Ecritures ne se peuvent comprendre avec assurance qu'expliquées par la tradition ; les organes principaux de la tradition sont les Pères, les Docteurs, les Théologiens et les Ecrivains spirituels ; donc leur étude assidue est nécessaire à cette connaissance plus parfaite et plus intime de Dieu qui met en relation habituelle avec

(9) *Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia.*

— Hebr., V, 1.

(10) I Tim., VI, 2.

(11) Joan., IV, 24.

lui, par la contemplation, l'oraison, les exercices de la vie intérieure. Et encore qu'elle se puisse attribuer à d'autres causes pour une part, l'inaptitude à l'oraison, la difficulté à l'exercer, le dégoût qu'on en ressent et l'abandon qu'on en fait communément, viennent surtout de l'irrégularité dans le devoir de l'étude. De quoi, en effet, de quelles pensées, de quelles raisons, de quels enseignements pourrait s'alimenter l'âme dans l'oraison si elle n'est nourrie au préalable d'Écriture et de Théologie? L'oraison est l'assimilation spirituelle de l'homme avec Dieu : on ne s'assimile que les aliments reçus ; si l'âme n'est pas nourrie d'aliments spirituels par l'étude, que digérera-t-elle dans l'oraison? Comme l'estomac vide fait s'étirer, bâiller et souffrir, l'âme n'éprouvera que vide, fatigue et ennui à cette table divine qu'on aura négligé de servir, et elle aura tôt fait d'abandonner cet exercice pénible et inutile.

Vouloir parvenir à la vie intérieure sans s'adonner à l'étude est une illusion de la paresse ou de la présomption pour toutes les âmes en général et très particulièrement pour le prêtre. Je sais les promesses faites aux âmes pures de voir Dieu, en raison même de leur pureté ; je sais que Dieu, maître de ses dons, se plaît à révéler aux petits et aux humbles ce qu'il cache aux orgueilleux et aux sages ; je sais enfin que si quelqu'un demeure dans le Christ par l'amour, le Christ et son Père et le divin Esprit se manifesteront à lui. Mais si Dieu reste le maître de combler gratuitement certaines âmes en se révélant à elles, s'il lui plaît de récompenser par de sublimes lumières allumées en l'âme par lui-même certaines vertus parfaites, certains sacrifices très méritoires, s'il veut enfin donner sans étude sa connaissance à ceux qui sont dans l'impuissance d'étudier, — sa voie ordinaire est de vouloir qu'on emploie pour parvenir à lui les moyens dont on dispose : il ne peut récompenser par ses divines communications la faute du prêtre, voué par devoir essentiel à l'étude, qui néglige d'étudier, et c'est à lui, autant qu'aux Apôtres, que le divin Maître adressait à la Cène ce reproche mêlé d'amertume : *Tanto tempore vobiscum sum et non cognovistis me* (12)? Non : un contemplatif qui, pouvant étudier, refuse de le faire par mépris de la

(12) Joan., XIV, 9.

science divine et sous prétexte de communications plus directes et plus intimes avec Dieu, est un illusionnaire, un visionnaire, dont les inspirations seront aussi suspectes que les conduites peu sûres et la vie intérieure vaine et sans vertus dignes de ce nom ! La béatitude éternelle consiste essentiellement dans la vision de Dieu ; elle est avant tout intellectuelle, et c'est elle qui communique à la volonté la plénitude de la perfection et la plénitude de la jouissance !

Qu'on ne s'avise pas surtout d'alléguer contre cet argument l'exemple du Curé d'Ars, cet incomparable contemptif qui dut si peu à l'étude. Car, outre qu'il n'eut en partage ni les dons naturels, ni les ressources, ni le loisir nécessaires à l'étude, on sait combien il regrettait son peu de science, admirait et enviait les prêtres instruits, avec quelle sincérité il aimait à les produire et à se mettre au-dessous d'eux ; puis, que l'on présente, pour avoir le droit de prétendre comme lui à la contemplation sans étude, la mortification, l'assiduité à la prière de nuit et de jour et l'infatigable dévouement aux âmes qu'il montra dès le début de son sacerdoce : à ce degré, la sainteté pratique peut tenir lieu de science, et Jésus n'a plus de secrets pour des amis qui l'aiment à ce point ! En attendant, étudions, si nous voulons devenir les "hommes de Dieu" que le Seigneur réclame pour son service.

Ne craignons pas d'aller plus loin et d'affirmer qu'un prêtre qui néglige l'étude se rend incapable et de dire convenablement sa messe et d'en profiter spirituellement, faute de pouvoir comprendre et goûter le texte de la prière liturgique : c'est pourtant l'œuvre capitale du service divin auquel sa noble vocation l'attache.

Le texte de la messe se compose d'extraits des deux Testaments et d'oraisons composées par les saints Docteurs et adoptées par l'Église. Il est comme un résumé de toute la Révélation, plein de théologie spéculative et d'enseignements moraux, exprimant tous les sentiments, toutes les louanges, toutes les prières dont se compose la parfaite religion de l'âme envers Dieu. Lu rapidement, comme il le faut pour ne pas imposer un joug trop lourd à la piété du peuple chrétien, nous croyons qu'il ne peut être compris, apprécié, goûté que par le prêtre habitué à l'étude.

Nous ne parlons pas du sens littéral, encore qu'une trop habituelle abstention de l'étude en rende l'intelligence grammaticale elle-même assez difficile. Mais comment briser l'écorce de la lettre, en pénétrer le sens surnaturel, dogmatique ou moral, puiser et boire les sucs spirituels, se nourrir de la moëlle de ces vérités, entrer dans les mystères qu'elles révèlent, s'assimiler à leur esprit, s'enivrer de leurs délices, se revêtir intérieurement de leurs vertus actives, si l'habitude régulière des saintes études ne tient pas l'âme dans une préparation intérieure, aussi spéciale que nécessaire : en la rendant sérieuse et attentive, en formant un esprit aiguisé et prompt à saisir, en familiarisant avec les vertus révélées et les sens divers de l'Écriture, avec les définitions précises et les aperçus si variés de la théologie ? Faute de cette formation initiale et de cet entretien habituel, le texte de la messe devient à peu près inintelligible ; il passe par nos lèvres sans pénétrer dans notre âme ; nous n'y trouvons ni lumière, ni redressement, ni courage, ni consolation ; ces paroles qui sont esprit et vie nous laissent matériels et languissants ; la messe, qui est le livre aux sept sceaux que l'Agneau ouvre sous nos yeux par sa croix dont elle renouvelle l'œuvre, reste pour nous un livre fermé, et tous les mystères de Dieu et de son Christ, dont elle est le vivant mémorial, continuent de nous être incompréhensibles, comme nous leurs sommes étrangers. Notre messe n'a aucune influence sur notre vie, bien loin de s'y traduire comme il faudrait, et nous ne sommes pas les prêtres saints, agréables à Dieu, lui donnant satisfaction et complaisance dans le service sacrosaint de l'autel, " parce que nous ne le connaissons pas," faute de nous astreindre assez rigoureusement au devoir primordial de l'étude : *Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum !*" (13)

On peut en dire autant de la récitation de l'Office liturgique, préparation et prolongement nécessaire du saint Sacrifice.

III. L'étude, devoir d'apostolat. — Le service des âmes par l'enseignement de la parole publique ou privée crée au prêtre le troisième lien infrangible de cette nécessité sacrée qui le voue à l'étude pour tous les jours de sa vie.

(13) I Reg., II, 12.

Certes, c'est une noble et précieuse mission que celle qu'il reçoit, en vertu même de son sacerdoce, d'être à la suite du Verbe incarné, la lumière de tout homme venant ici-bas, l'apôtre de la vérité et le défenseur de la foi dans le monde, le docteur des peuples, l'instituteur des âmes, et l'organe authentique du Christ silencieux au Sacrement. Mais pour la remplir comme elle doit être remplie, c'est-à-dire d'une manière digne de Jésus-Christ qui veut enseigner par sa bouche, et digne des âmes baptisées qu'il doit préparer aux splendeurs de la révélation glorieuse, il faut au prêtre, indispensablement, le culte zélé et fidèle de l'étude.

Si le prêtre à l'autel parle en la personne même de Jésus-Christ pour produire, par le plus grand des miracles, l'être sacramentel du Fils de Dieu, c'est un ministère analogue, conséquence de celui-là, qu'il remplit en chaire quand par la parole révélée il instruit, forme, fortifie, perfectionne, et par conséquent produit cet être du chrétien, merveilleux aussi et membre vivant de Jésus-Christ. Comme à l'autel le prêtre est l'organe sensible qui supplée le silence du Prêtre principal, mais invisible, du sacrifice, ainsi doit-il traduire extérieurement, quand il enseigne, la parole du Christ qui instruit intérieurement les âmes. Ineffable élection ! Admirable et touchante union ! Nécessité sacrée qu'est le prêtre au Christ eucharistique ! Ame du monde surnaturel, principe de tout ce qui se fait dans l'Eglise, sans lequel rien n'y peut être fait, le Christ appelle le prêtre à être son organisme extérieur, et c'est par lui et en lui qu'il veut exercer toutes les fonctions publiques de son ministère de Prêtre éternel et universel. Il lui demande sa voix pour enseigner, comme il la lui a demandée pour l'immoler, comme il lui demande sa main pour l'élever vers son Père et le donner en aliment aux âmes.

Mais combien cette nécessité si intime est redoutable autant qu'honorable et touchante, quand il s'agit de suppléer le Verbe silencieux par le ministère de sa parole ! Car ce silence de mort, qu'il ne rompt jamais, même pour se défendre, et qui l'expose à tous les attentats, est l'un des plus étonnants sacrifices qu'il ait affrontés sous la pression de son trop grand amour quand il s'est fait la victime et l'aliment de l'homme. Certes, maintenant qu'il

est entré dans sa gloire, plus encore qu'en sa vie mortelle, il lui appartiendrait de parler : et à sa voix qui aurait des éclats plus puissants encore et des douceurs plus persuasives, échos des accents qu'elle rend au ciel, les foules captivées s'écrieraient en courant à sa suite : " Personne n'a parlé comme cet homme ! " (14) Mais non ! voulant donner à son état de mort toute la réalité qui en fait la continuation si sincère de son immolation sur la croix ; pour expier sans interruption le plus grand de tous les crimes de l'homme devant Dieu, celui de son orgueil révolté qui se manifeste par le blasphème d'une parole qui prétend ne relever que d'elle-même et proclamer son indépendance à l'égard de Dieu qu'elle nie : *Labia nostra a nobis sunt, quis Dominus est ?* (15) — le Christ glorieux clôt ses lèvres du bâillon des espèces et se condamne au silence des êtres morts !

Pourtant, c'est à la parole qu'il a confié la conquête du monde et le salut des âmes, et il faut que toutes ses paroles soient redites sans qu'il s'en perde une syllabe jusqu'à la fin des temps ! Alors, il appelle à lui son prêtre, et comme il l'a chargé de dire sa parole sacramentelle, il le charge de dire sa parole enseignante : *Ite, docete !*

Mais pour la bien dire, il faut la connaître exactement, il faut en pénétrer le sens et en calculer la portée, il faut la traduire fidèlement au peuple ignorant, il faut surtout s'en convaincre, s'en imprégner et la posséder : cela se peut-il faire sans une étude suivie ? Et alors que la moindre parole qui enseigne les sciences ou les lettres humaines exige l'étude attentive, constante, l'étude professionnelle d'un homme qui s'y consacre exclusivement, n'y aura-t-il que la parole du Christ qui se pourra livrer sans étude préparatoire, sans étude approfondie, sans étude professionnelle ? Ah ! prêtres paresseux et présomptueux, qui voulons exercer le ministère de la parole sans professer le devoir de l'étude, malheur à nous, si nous faisons mentir le Verbe ou si nous lui imposons une manière de dire indigne de lui ! Nous aggravons le poids du silence qui lui ferme la bouche dans le Sacrement ; nous lui faisons violence et notre parole lui est une injure de plus ! Nous

(14) Nunquam sic locutus est homo, sicut hic homo. — Joan., VII, 14.

(15) Ps. XI, 5.

détournons les âmes de lui au lieu de les lui gagner, et, à ce titre encore, nous méritons l'anathème porté contre les indignes fils d'Héli : *Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia detrahebant homines a sacrificio Domini !* (16)

Car le souci du salut des âmes doit nous porter aussi à étudier avec grand soin pour leur livrer une parole solide, claire, exacte et convaincue, une parole digne de leur grandeur surnaturelle et de leurs sublimes destinées. Combien c'est les juger mal que de ne regarder que les apparences humaines de leur médiocrité, de leur ignorance, de leur grossièreté, et même de leurs vices ! Sous cette enveloppe méprisable vit une âme immortelle, que le baptême a marquée de noblesse divine, que la communion nourrit de pain divin et dont le Prophète disait : *Et erunt omnes docibiles Dei !* (17) Le Verbe est descendu ici-bas pour l'instruire, et, ayant allumé en son intelligence le flambeau de la foi, il la confie à son Eglise, colonne inébranlable de la lumière surnaturelle dans le monde, pour la conduire à ses éternelles destinées : et ses destinées sont de voir Dieu face à face, de le connaître comme il se connaît lui-même, et dans cette glorieuse lumière de connaître toutes choses, sans l'ombre d'une ombre.

Et ce sont ces filles de lumière, ces confidentes des mystères divins, à qui le Christ assure, en les nourrissant de sa chair, pain d'intelligence et de vie, qu' " il leur veut faire savoir tout ce qu' il a appris de son Père, " ce sont ces émules des intelligences angéliques au royaume de la lumière éternelle que vous traitez avec ce beau mépris de ne point élaborer dans de longues et sérieuses études " la science divine qu'elles viennent recueillir de votre bouche ? (18) " Vous vous persuadez que vous en saurez toujours assez pour elles et que, ne leur donnant pas de viande creuse et un pain mal cuit, elles devront trouver cela mets de roi et nourriture substantielle ? Ignorez-vous donc que du rien l'on ne tire rien, et que vides de science positive, fondée, nourrie, précise, vous ne pouvez les instruire, ce qui est communiquer de

(16) I Reg., II, 16.

(17) Isaï., LIV, 13.

(18) Labia enim sacerdotis custodient scientiam et legem requirunt ex ore ejus. — Mal., II, 7.

son abondance? Mais c'est mentir aux âmes que de ne les point instruire ; c'est les mépriser que de ne les élever pas ; c'est les perdre que de ne les point nourrir ! Vous leur rendez l'enseignement chrétien fatigant et insupportable, et vous leur faites désertier ces chaires d'où ne tombent que d'insignifiantes paroles, quand elles ne sont pas ridicules de vanité ou méprisables d'ignorance ! En vérité, c'est paresse ou fatuité également impardonnables que de vouloir parler sans préparation et savoir sans étudier !

Pour l'amour des âmes, comme pour l'amour du Christ eucharistique, soyons donc des hommes d'étude : nous serons alors " de bons ministres du Christ Jésus, nourris de la bonne doctrine, laborieusement acquise, et capable de nourrir les âmes des substantielles paroles de la foi : *Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei et bonæ doctrinæ quam assecutus es.*" (19)

Nous ferons sagement de terminer cette méditation de capitale importance par un examen précis et pratique sur la manière dont nous satisfaisons au devoir de l'étude. Quelle place occupe-t-elle dans la distribution de nos journées? Comment cette place est-elle respectée par nous? Quand elle a été usurpée par quelque occupation urgente ou abandonnée par quelque faiblesse de fantaisie ou de paresse, la lui restituons-nous intégralement? — Négliger l'étude, c'est, nous l'avons vu, négliger la grâce même de notre ordination, c'est être moins prêtre, imparfait ministre de Jésus-Christ, insuffisant pasteur des âmes ! Et gardons pour bouquet spirituel cette grave parole de saint Paul, déjà citée, mais bien faite pour ranimer et soutenir contre la paresse naturelle, contre la routine acquise et contre l'envahissement des occupations extérieures, le zèle et la fidélité pour l'étude ; *Attende tibi et doctrinæ : insta in illis : hæc enim faciens et teipsum salvum facies, et eos qui te audierunt.*

A. TESNIÈRE,

de la Congr. du T. S. Sacrement.

(19) I Tim., IV, 6.

CONSULTATIONS LITURGIQUES

Messes pro Defunctis.

Messes solennelles des III, VII et XXX jours (suite)

4. Les anniversaires *pris dans le sens strict*, et les messes chantées des 3^e, 7^e et 30^e jours tombant en un jour empêché, peuvent être transférés au premier jour libre, ou encore on peut les anticiper au premier jour libre le plus rapproché de l'incidence. Les jours libres sont tous ceux qui ne sont pas compris dans le N^o précédent (1). Mais si on ne célèbre ces messes ni aux jours de l'incidence parce qu'ils sont empêchés, ni aux premiers jours liturgiquement libres suivant ou antécédent, elles cessent d'être privilégiées et on ne peut les célébrer qu'aux jours où les messes quotidiennes sont permises (2).

5. Le *dies obitus vel depositionis* étant empêché, on ne peut chanter, au lieu de la messe *pro Anniversario*, la messe de la fête occurante ou d'une férie privilégiée en appliquant le fruit du sacrifice pour les défunts (3).

6. On ne peut, *tuta conscientia*, transférer à un autre jour un anniversaire fixé par les testateurs lorsque le jour indiqué est libre (4).

(1) Voir le No. de Janvier : IV, No. 3.

(2) *Eadem anniversaria si in diem impeditam incidant, vel in proximam diem liberam transferri posse, vel in proximiori antecedenti die similiter anticipari : dies autem liberi si sunt qui in superioribus recensitis non comprehenduntur. — Quod de diebus anniversariis pro Defunctis statuit, S. R. C. declarat extendendum esse quoque ad dies 3, 7 et 30 ab obitu, sive quoad Missam de Requiem cum cantu, sive quoad translationem si impediatur. — Decr. gener. 2 Dec. 1881, N. 3758, §§ II et III.*

(3) *An, obitus die impedito, possit cantari Missa de occurrenti Festo vel Feria privilegiata, applicando fructus Sacrificii Defunctorum animabus ? — Resp. Negative. — WILNEN. N. 2427, 12 Dec. 1753, ad 1.*

(4) *Canonici..... supplicarunt ut eis indulgeri, ut Anniversaria Defunctorum..... possint in posterum Feriis secundis cujuslibet hebdomadæ, licet a Testatoribus certis diebus assignata, absolvere ? — Resp. Tuta conscientia nullatenus potuisse nec posse hujusmodi consuetudinem inducere et retinere. — N. 1040., 17 Nov. 1657.*

7. Les fondations laissées sans jours fixes ne peuvent pas être acquittées les jours empêchés pour les messes privées de *Requiem* (5).

V. — Des Messes privées de “ Requiem.”

1. Toutes les messes que l'on permet de dire dans les oratoires privés des cimetières, érigés selon toutes les règles canoniques (1) peuvent être en noir, excepté les jours de fête de 1^{er} et 2^e classes, les dimanches et les fêtes de précepte, les Octaves de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu ; les Vigiles de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Épiphanie et de la Pentecôte ; le jour des Cendres et pendant la Semaine Sainte (2).

2. Ce privilège s'étend aux églises ou oratoires publics et principaux des cimetières, mais non aux églises ou chapelles qui, en dehors des cimetières, conserveraient des sépultures (3).

3. Ce même privilège est également accordé *in die et pro die obitus* pour toutes les messes qui se célèbrent dans les églises, chapelles et oratoires publics ou privés, le jour des funérailles (4). Ce privilège n'est accordé qu'à l'église paroissiale où se font les funérailles et à l'oratoire

(5) *Missæ cantatæ de Requiem a Defunctis, elictæ sine præfixione dierum debent celebrari diebus a Rubrica permissis.* — 2482. Carthagin. 23 Aug. 1766, ad 1.

(1) Entre autres règles, que l'autel soit au moins à la distance d'un mètre du corps enseveli. — Cf. S. R., C. 12 Jan. 1197, N. 3944, ad 2.

(2) *In quolibet Sacello sepulchreti rite erecto vel erigendo, Missas, quæ inibi celebrari permittuntur, posse esse de Requie diebus non impeditis a Festo duplici I vel II classis, etc.* — Decr. Gen. 3903, 8 Junii 1896.

(3) *Privilegium circa Missas lectas de Requie, ex præfato decreto..... favetne sive Ecclesie vel Oratorio publico ac principali ipsius sepulchreti; sive aliis Ecclesiis vel Capellis, extra coemeterium, subter quas ad legitimam distantiam alicujus defuncti cadaver quiescit?* — Resp. ad 1: *Affirmitive ad primam partem; Negative ad secundam.* — 12 Jan. 1897, ad l. ROMANA 3944.

(4) *Quibuslibet Ecclesiis et Oratoriis quum publicis tum privatis... Missas privatas de Requie, præsentem insepulto vel etiam sepulto non ultra biduum.*

public ou privé érigé dans la maison du défunt, et non aux autres églises ou oratoires de la ville (5).

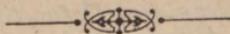
Le cadavre doit être présent physiquement ou moralement ; mais s'il n'est que moralement présent, on ne peut jouir de ce privilège que s'il n'est pas encore enseveli, ou, s'il est déjà enseveli pour des raisons graves, il ne doit pas l'être depuis plus de deux jours (6).

Il faut encore excepter de ce privilège les jours de 1^{re} classe, les dimanches et fêtes de précepte, le jour de la Circoncision, le jour octaval de l'Epiphanie, le jour des Cendres, pendant toute la Semaine Sainte, les Octaves de Pâques et de la Pentecôte, et les Vigiles de la Nativité et de la Pentecôte. De plus, si le cadavre est absent et enseveli pour une cause *non grave*, on ne pourrait dire ces messes privées les jours de fêtes de 2^e classe ni pendant l'Octave de l'Epiphanie et le jour octaval de la Fête-Dieu (7).

Ces messes privées peuvent être célébrées à condition que la messe soit appliquée pour le défunt (8).

Enfin la Sacrée Congrégation a permis de célébrer une messe privée au lieu de la messe solennelle, et dans les mêmes conditions, pour les familles pauvres, pourvu que les dimanches et les fêtes de précepte il y ait une messe correspondant à l'office du jour (9).

JOSEPH JARLAN.



(5) *Missae privatae de Requie non nisi in Ecclesia vel Oratorio publico permittuntur ubi fit funus cum Missa exequiali: in Oratoriis autem privatis Missae, quae ibidem legi permittuntur, possunt esse de Requie, praesente cadavere in domo; servatis ceteris clausulis et conditionibus.* — 3 Apr. 1900.

(6) *Insepulto vel etiam sepulto ultra biduum.* — Decr. Aucto, *postermis hisce temporibus.* — 19 Maii 1896. No. 1775.

(7) *Id., ibid.*

(8) *Hujusmodi Missae privatae de Requie celebrare poterunt sine applicatione pro Defuncto, cujus cadaver est vel censetur praesens? — Negative.* — 12 Jan. 1897.

(9) *Permitti posse in casu, Missam exequialem lectam, loco Missae cum cantu; dummodo in Dominicis aliisque Festis de praeepto non omittatur Missa cum officio diei currentis respondens.* — 12 Jun. 1899, No. 4024.

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs

N^o 61

DEVOIRS DU PRÊTRE ENVERS LUI-MÊME :

L'ORAISON.

I. — Adoration

De tous les exercices d'une journée sacerdotale le plus important sans aucun doute, au point de vue de la sanctification du prêtre, c'est l'Oraison.

L'Oraison est un entretien, une conversation avec Dieu ; elle consiste à réfléchir solitairement sur une vérité de la foi, sur un mystère, une vertu, un défaut, et à produire dans son cœur des affections pieuses qui y correspondent. Ce n'est pas une considération purement spéculative, mais plutôt une suite de considérations propres à attirer et à embraser le cœur, à exciter en nous de pieux mouvements, des *affectiones*, par lesquelles l'âme appelle Dieu, l'implore, s'attache à lui et l'aime.

L'Oraison est pour le prêtre un devoir rigoureux. "*Orate sine intermissione — Oportet semper orare et non desicere — Hæc meditare, in his esto.*" — Tous les maîtres dans l'art du salut ont unanimement recommandé l'Oraison ; tous les fondateurs d'Ordres religieux ont prescrit l'Oraison comme l'exercice principal de la journée. Tous les Docteurs, tous les Saints l'ont donnée comme l'indispensable condition de la sainteté et même du salut : "Celui qui abandonne l'Oraison mentale n'a pas besoin de démons qui le poussent en enfer, il y va de lui même," dit Ste Thérèse. — Nous pouvons donc affirmer que l'Oraison entretient la vie de l'âme, comme la nourriture celle du corps ; pour le prêtre surtout, elle est si absolument nécessaire qu'il ne semble pas moralement possible que, sans elle, il remplisse les grands devoirs qui lui sont imposés, de manière à assurer le salut de son âme.

Quelles lumières le prêtre aurait-il pour s'éclairer et éclairer les autres, s'il n'est pas homme d'Oraison ? Quelle ardeur aurait-il pour courir après les brebis perdues, quelle force pour lutter contre les obstacles, quel courage pour combattre les tentations, quelle ferveur pour s'unir à Dieu, que fera-t-il au saint tribunal, en chaire, au lit des mourants, à l'autel, s'il n'est pas homme d'Oraison ?

Comme partout et en toutes choses, Jésus est l'éternel et parfait modèle du prêtre dans l'Oraison. A Bethléem, à Nazareth, dans les déserts, sur les montagnes, partout Jésus nous apparaît priant, faisant l'Oraison. Dans tous les lieux que ses pieds divins ont foulés, nous trouvons la trace de ses prières, de ses oraisons. Il donne le jour au ministère de la parole et des œuvres ; mais il réserve la nuit aux

mystérieux commerce avec son Père. "*Erat pernoctans in oratione Dei. — Et diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat.*" — Et au Saint Sacrement, que fait-il autre chose qu'une longue Oraison ? "*Semper vivens ad interpellandum.*"

Adorons ce divin Modèle, et rappelons-nous qu'à son exemple le prêtre doit mener à la fois une vie active par le Zèle et contemplative par l'Oraison.

II. — Action de grâces.

Indépendamment des raisons qui la lui imposent comme un devoir, d'inappréciables avantages suffiraient seuls à recommander au prêtre la pratique de l'Oraison.

L'Oraison est pour le prêtre le moyen le plus puissant de sanctification. S'il est vrai, en effet, que l'irréflexion est cause de désordres sans nombre, il n'est pas moins vrai que la méditation sérieuse, habituellement pratiquée, est la source féconde de toute vertu et de toute perfection. Celui qui, au début de chaque journée, s'élevant par la foi au-dessus du monde des sens, tient durant un temps notable son esprit et son cœur unis à Dieu et s'applique à méditer les vérités éternelles, ne peut manquer de trouver, dans cet exercice, un moyen efficace de sanctification. Le cœur s'y enflamme et la volonté s'y raffermît "*In meditatione mea exardescet ignis.*"

C'est par l'oraison que le prêtre se dispose le plus à bien s'acquitter des saintes fonctions qu'il doit, à chaque instant, remplir. Par elle il contracte peu à peu des habitudes précieuses de recueillement : accoutumé à converser avec Dieu, à se tenir en sa présence, il n'a besoin, s'il se présente un ministère sacré à remplir, que de rentrer un instant en lui-même pour être disposé à l'acte pieux qu'il va faire.

L'Oraison est aussi la source féconde du zèle pastoral, le foyer où l'amour des âmes s'enflamme, l'inspiratrice des saintes industries et des paroles touchantes propres à gagner les cœurs. Le prêtre d'Oraison se reconnaît partout, en chaire, au confessionnal, au saint autel, au lit des mourants ; ses paroles possèdent une vertu secrète à laquelle rien ne résiste. "*Tanquam Deo exhortante per nos.*"

L'Oraison, c'est l'emploi le plus élevé des dons du prêtre. C'est là qu'il est médiateur, qu'il s'approche de Dieu, reçoit la confiance de ses volontés, la révélation de ses beautés : c'est la part de vie angélique, de vie céleste, de cet homme qui doit être un ange sur la terre et converser dans le ciel dès ici-bas : *Angelus enim Domini est !* — C'est le moment de son vrai repos loin du tracés des affaires et des exigences des créatures. C'est la seule joie qu'il puisse goûter sans crainte : car, si la joie est dans l'affection, cet homme qui a donné son cœur à Dieu ne peut être heureux qu'avec Dieu, dans le sein et sur le Cœur de Jésus ! — C'est le moyen pour le prêtre de se rendre à la prière la plus touchante et la plus humble de Jésus, et de goûter l'ineffable consolation de consoler Jésus, de soulager son Cœur attristé, de donner aide et secours à son adorable détresse : *Sustinete hic et vigilate mecum !* — Que la prière est donc belle, qu'elle est donc bonne, alors qu'elle est d'ailleurs si nécessaire ! Devoir et récompense tout ensemble ; — nécessité absolue, et bonheur assuré !

III. — Réparation.

Le démon, sachant tout le bien que le prêtre puise dans l'Oraison, travaille par dessus tout à la lui faire omettre, ou au moins à lui faire accomplir cet exercice avec négligence. Il laissera au prêtre tout le reste ; s'il peut seulement arriver à faire disparaître de sa vie la pratique de l'Oraison, il considère que ce prêtre lui sera tôt ou tard une proie assurée. Oui, affirmons-le sans crainte, la négligence fréquente de l'Oraison met le prêtre sur la voie de la damnation, et son omission habituelle est à la base de toutes les déchéances sacerdotales. — Malheureusement le démon n'a pas besoin de faire beaucoup d'efforts pour porter certains prêtres à cette omission capitale. Leur tiédeur leur fait trouver pénible une pratique qui, d'ailleurs, est toujours peu alléchante pour notre nature volage et dissipée ; leur activité extérieure les jette dans le tourbillon des affaires, leur zèle apparent les fait se tranquilliser, dans une fausse sécurité, et peu à peu néanmoins, le démon fait son œuvre de désorganisation en leur âme. — Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que les bons prêtres eux-mêmes, si fidèles à tous les autres devoirs, apportent souvent dans le grand devoir de l'oraison, une déplorable négligence ! — Pourtant Notre-Seigneur l'a dit à Marthe " *Unum est necessarium !* " et cet unique nécessaire c'est l'oraison : rien ne doit arracher le prêtre à cette fonction sacrée : " *Non auferetur ab ea.* " — Malheureusement, l'esprit, depuis la chute, curieux, mobile et inconstant, prend plaisir à la variété, au changement, et il poursuit d'innombrables mirages qui se succèdent rapidement devant son regard excité ; et il fuit la vue austère de lui-même, et de Dieu, et de sa loi : *Turbaris erga plurima !* Puis, les créatures sont présentes à ses yeux et agissent sur ses sens ; elles sont exigeantes aussi ; on veut les satisfaire ; on s'en laisse dominer et accabler ; plus de temps pour la grande affaire, au milieu de tant d'affaires : *Turbaris erga plurima !* — Et alors l'omission de plus en plus fréquente de l'oraison, la désuétude, enfin ! — Mais alors aussi, la menace du divin Maître à ses Prêtres bien-aimés, le soir de leur ordination, se réalise : *Vigilate et orate ut non intretis in tentationem !* — La tentation vient : *Satanas expetivit ut cribraret vos.* Sa prière est exaucée, parce que la nôtre ne l'a pas combattue ; et l'on tombe ! Combien de fois ? Jusqu'où ? Depuis quand ? — La prière, qui ne devait jamais être écartée : *Non auferetur*, a été mise de côté : c'était la digue, le rempart, la porte gardée ; et le péché a fait irruption, et l'ennemi a passé par la brèche, et le voleur est dans la maison ! — Réparons, restaurons, et mettons la prière à sa place, désormais respectée, à la tête de tout, pour tout diriger, inspirer et garder : *Quæ non auferetur !*

Mais pour réussir dans l'oraison et lui faire produire tous ses fruits, apportons-y tous les soins que réclame une affaire si importante. Réservez-lui le meilleur moment de la matinée, consacrons-lui fidèlement une heure ou à tout le moins une demi-heure. — Préparons notre Oraison comme l'action la plus importante de la journée, fixons à l'avance le sujet, pour éviter le vague de l'esprit et la perte de temps dans la méditation ; ne soyons pas, faute de préparation, comme des hommes qui tentent Dieu " *sicut homo tentans Deum.* " Puis, quand le moment de l'oraison est arrivé, retirons-nous dans un lieu très

ANNALES DE L'ASSOCIATION

tranquille et, autant que possible, aux pieds du St. Sacrement, éloignons de notre esprit toute autre préoccupation et soyons *tout entiers* à notre méditation. Terminons la par des *résolutions pratiques, précises, actuelles*, c'est-à-dire immédiatement applicables aux actes de notre vie.

Examinons-nous et voyons si dans notre vie l'Oraison occupe la première place, si nous nous appliquons à la bien faire et à en assurer le succès.

O mon Dieu, je vous demande pardon d'avoir oublié si souvent que sans oraison je ne peux être qu'un simulacre de prêtre. "*simulacrum in Israël*," une lampe sans huile, une nuée sans eau "*nubes sine aqua*," un sel avarié "*sal insulsum*"; pardon de n'avoir, par la négligence que j'ai apportée à cet exercice, trouvé, hélas ! que du sable aride là où tant d'autres trouvent une source d'eau jaillissante : "*in terra deserta et inaquosa, sic in sancto apparui tibi !*" — Si mon âme est restée si sèche, si lache, si pauvre en vertus, cela ne viendrait-il pas de ce que je ne me suis pas appliqué assez assidûment à l'Oraison ? "*Percussus sum ut fœnum et aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum !*"

IV. — Prière.

Quelle résolution prendre et quelle grâce demander à Dieu pour conclure cette adoration et lui donner dans notre vie le prolongement nécessaire, la traduction pratique qu'elle doit avoir ? Evidemment, la grâce et la résolution de la prière. C'est la grâce et c'est l'esprit d'adoration. — Cultivons-le : 1. d'abord, en le demandant sans cesse à Dieu ; nous ne surions excéder ici. Puisque c'est le principal et l'absolu nécessaire, nous ne l'aurons jamais assez. Demandons-le par notre messe de chaque jour, l'office divin, le chapelet ; demandons le par tous les exercices d'Oraison que nous ferons ; par nos travaux et par nos pines, par notre vie tout entière. Demandons-le toujours. Comme Madeleine en possession de la meilleure part et qui se la voulait assurer, asseyons-nous, persistons, ne nous éloignons pas : *Maria sedebat et audiebat*. — 2. Mettons à profit la grâce que nous en avons déjà, par une fidélité rigoureuse à ne jamais omettre, ou à remplacer au plus tôt, l'exercice de l'adoration : consomons-y jusqu'à la dernière minute le temps promis. Prions de corps et de volonté par l'attitude suppliante et la persévérance : le cœur finira par s'attacher et l'esprit reviendra. — Examinons nous chaque jour sur ce point et confessons-nous chaque semaine d'une manière précise sur les omissions. — 3. Etudions les lois, les pratiques, les mystères de l'Oraison dans les maîtres de la vie spirituelle. Ce qu'ils en disent est si beau, que nous nous y attacherons ; si instructif, que nous profiterons dans cette voie des saints, où l'on marche de clarté en clarté, jusqu'à la vision définitive, dans l'adoration éternelle de la gloire. — Prêtres, soyons hommes de prière ; que les peuples le voient, qu'ils en soient touchés et embaumés : *Odor vestimentorum tuorum, sicut odor thuris !* (Cant., IV, 14.)



LES MODELES DU PRETRE

XAVIER BOUQUET DES CHAUX.

(suite)

Ses vêtements étaient toujours propres, de même que soldat et officier il avait toujours eu au plus haut point le respect de l'uniforme ; mais il les réduisait au strict nécessaire. Malgré ses courses continuelles par le froid et la neige, il ne s'accorda pas un manteau : " C'était trop cher pour lui," disait-il. Son lit même était dépourvu de couvertures, et il avoua à un ami ne pouvoir se réchauffer de la nuit.

Il allait presque toujours tête nue, même par la pluie. Il jeûnait tous les jours, et s'abstenait de viande presque continuellement. Des légumes, des œufs, quelques mauvais fruits, faisaient tout son dîner ; au souper réapparaissaient les restes du matin, et quelquefois ils duraient plusieurs jours. Et si un paroissien lui envoyait quelques provisions, sa domestique avait la manie de ne les lui servir que quand les vieilles étaient consommées.

Ces privations étaient dictées non seulement par son amour de la pauvreté et de la pénitence, mais encore par le désir de faire le bien aux autres et surtout de créer et de soutenir par toutes ses ressources les œuvres de sa paroisse.

La première de ses sollicitudes était son église. Comme il l'aimait, comme il savait l'orner ! Lui-même veillait à la décoration des autels avec un goût et un talent qui ravissaient ceux qui le visitaient. En toute saison, il voulait des fleurs fraîches : " Ce sont elles, disait-il, qui montent la garde auprès du Très Saint Sacrement, du Sacré-Cœur et de la très sainte Vierge quand il n'y a personne à l'église : il faut donc qu'elles soient bien belles." Aussi lui-même les cultivait avec grand soin ; il avait une serre, afin d'en posséder même en hiver. Quand les gens arrivant du dehors, après avoir traversé les campagnes glacées et les haies couvertes de frimas,

entraient dans cette église chauffée, illuminée, toute remplie de fleurs fraîches et de feuillages, ils étaient émerveillés. En s'en retournant, ils disaient : " On ne voit pas d'église comme la nôtre ! "

A cet amour de la maison de Dieu, se joignait chez l'abbé des Chaux le respect le plus ponctuel de la liturgie. " On se croirait à Rome ! " disait Monseigneur de Moulins quand il venait à La Bruyère. Tout, en effet, était romain, comme le cœur de l'ancien zouave, tout, depuis le surplis des enfants de chœur jusqu'aux tentures murales, la forme des ornements et des vases sacrés, le conopée et le devant de l'autel, variant avec la couleur du jour.

Et que de temps il passait dans cette église ! C'est ici qu'il faut parcourir la journée du saint prêtre. Levé de très bonne heure, c'est devant le Saint Sacrement qu'il vient faire sa méditation. Si matin qu'on vint à l'église, on l'y trouvait toujours. Il disait la messe à six heures en été, à sept en hiver, et toujours il y distribuait de nombreuses communions, car il poussait beaucoup à la sainte Table, " comme le meilleur moyen, disait-il, de conserver sa conscience pure et *d'apprendre à aimer le Sacré-Cœur.* "

Il faisait le catéchisme de huit à neuf heures, et il rendait cette instruction si pleine de charmes que les enfants en revenaient ravis. S'il n'y avait pas catéchisme, il prolongeait son adoration. Il allait ensuite prendre une tasse de café noir, car il jeûnait toujours.

Bien souvent dans la journée, il revenait au pied des autels ; l'adoration du Saint Sacrement était toute sa vie ; à chaque instant il quittait ses occupations pour venir à l'église et là tout son cœur passait dans celui de Jésus au tabernacle.

Son maintien inspirait aux fidèles le sentiment de la présence de Dieu : " Mes frères, leur disait-il, quand vous avez franchi le seuil de la maison de Dieu, pensez bien que de son tabernacle il vous regarde... N'oubliez jamais de fléchir le genou en passant devant l'autel ; pensez-y, vous affirmez votre foi à sa royauté et à sa présence dans le lieu saint. "

Il leur disait encore : " Quand vous entendez tinter la cloche qui annonce qu'on va porter le bon Dieu à un ma-

lade, laissez votre ouvrage un moment ; venez accompagner le divin Maître jusqu'à la sortie du village. Il vous paiera largement les quelques instants que vous lui aurez donnés "

Ses visites aux malades étaient fréquentes ; il accourait même sans être appelé ; et après avoir administré les sacrements, il revenait assidûment jusqu'à la mort ou à la guérison.

Il faisait son bonheur de la lecture de la Vie des Saints, et il la faisait lire aux autres. Il forma une bibliothèque paroissiale qui en était uniquement composée. Il ne comprenait point qu'on fit lire des romans sous prétexte d'empêcher de plus mauvaises lectures. " Ce n'est pas moi qui en donnerai, disait-il ; la Vie des Saints, bien écrite, est bien le livre qui offre le plus d'intérêt. Je ne donne que cela, et on y prend goût autant que d'autres prennent goût aux romans."

Il travaillait toujours très tard, écrivant tous ses sermons. Bien souvent il retournait encore près du tabernacle. Les derniers temps de sa vie surtout on ne pouvait plus l'arracher à son Dieu et sa domestique a avoué que plus d'une fois le soir il fallait aller le chercher ; il y restait jusqu'à neuf et dix heures sans songer à souper.

Sa grande œuvre après son église ce furent ses écoles libres de filles et de garçons. Il acheva d'y dépenser tout son patrimoine. Il eut de grandes difficultés de la part de l'administration. Il les surmonta par la prière et la confiance dans le Sacré-Cœur dont la protection visible écarta les persécutions.

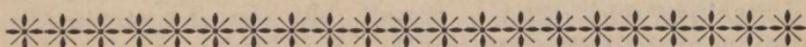
Au milieu de ces travaux, il vit se doubler ses charges et son ministère. Monseigneur le nomma curé de Saint-Christophe, tout en lui laissant La Bruyère. Or l'église de ce village était toute délabrée. Son amour pour Notre-Seigneur le porta à entreprendre la construction d'un nouveau monument qu'il termina avec le même succès que le premier, et consacra encore au Sacré-Cœur. Là ce fut le même zèle pour orner la maison de Dieu, pour le faire connaître et aimer. Il avait la joie de célébrer deux messes chaque dimanche. Mais, non content de cela, il faisait jusqu'à quatre fois le trajet de l'une à l'autre église pour confesser dès cinq heures du matin et donner la communion dans l'une, aller ensuite confesser

et chanter la messe dans la seconde, revenir chanter la messe dans la première, et le soir dire les vêpres ou faire le mois de Marie ou du Sacré-Cœur également dans les deux. On lui avait fait don d'un cheval, mais il s'en défit pour n'avoir pas à le nourrir.

Il excellait comme directeur des âmes, et tous ses paroissiens trouvaient en lui un père plein de tendresse et de sollicitude. Aussi comme il était aimé !

Ce fut dans l'exercice de cet apostolat si fécond qu'il succomba martyr à la fois de la charité et du service du Saint Sacrement ; car ce fut en portant la communion à un malade qu'il contracta la pneumonie dont il mourut, le 29 avril 1894.

(à suivre.)



Le Congrès eucharistique de Namur

La ville de Namur, en Belgique, vient d'être le théâtre du XIVe Congrès eucharistique. Ces grandes assises qui se tiennent tous les deux ans dans une ville désignée à l'avance, sont un puissant soutien donné au mouvement qui porte de plus en plus les âmes vers l'Eucharistie.

Nous donnons ici quelques rapides remarques sur cet événement important de l'histoire de l'Eglise durant cette année qui s'achève.

* * *

“ Loué soit Jésus-Christ !

“ Loué et remercié soit à chaque instant le très saint et divin Sacrement. ”

Ces paroles par lesquelles Son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines, légat du Souverain Pontife, ouvrait les séances du XIVe Congrès eucharistique ont eu leur pleine réalisation. La louange, la gloire et l'honneur ont été prodigués au Dieu caché de l'Eucharistie par tout un peuple.

Oui ! Notre-Seigneur Jésus-Christ a été glorifié par cet imposant concours de Princes de l'Eglise, de Religieux

de tous les Ordres, d'hommes d'État et d'hommes d'Œuvres, de femmes ferventes, accourus de toutes les villes de la Belgique, venus de toute part, attirés par je ne sais quel charme surnaturel, poussés par je ne sais quel souffle de foi, à se réunir pour s'occuper de sa Personne adorable, se redire les devoirs qu'imposent sa Présence et sa Royauté sacramentelles, et pour offrir à son Cœur, abreuvé chaque jour de tant d'outrages, de solennels hommages de réparation !

Il a été glorifié par les autorités religieuses et civiles de la ville de Namur, empressées de lui préparer une magnifique fête de cinq jours, où l'hospitalité, la magnificence, l'art et le bon goût, le zèle et le dévouement, la foi et la charité, brillaient à l'envi du plus vif éclat !

Il a été glorifié par ces assemblées superbes où tant de grands enseignements sont descendus de la bouche auguste des Evêques, où tant d'idées, tant d'institutions, tant de faits ont été mis en lumière, qui tous, apportant l'édification féconde de l'exemple, tendaient à faire connaître davantage, plus aimer et mieux servir le divin Sacrement, qui seul est la vraie vie, la vie surnaturelle des œuvres catholiques et des âmes baptisées !

Il a été glorifié par ces admirables laïques qui, par leur position, leur savoir et leur éloquence, ont rendu à l'Eucharistie des témoignages de nature à impressionner vivement les foules habituées à voir en eux des hommes sages, prudents et absolument dévoués au bien public. Si je ne m'étais promis de ne pas citer ici les noms propres, je rappellerais les beaux discours de M. Woeste, ministre d'État, de M. le Bourgmestre Mélot, de M. Kurth, le savant historien. Je m'arrête, l'énumération serait trop longue : tant de lèvres éloquents ont affirmé les droits sacrés du Très Saint Sacrement !

Il a été glorifié par cette jeunesse ardente qui, sous la haute et très aimable présidence d'un ami et d'un père, Mgr Cartuyvels, a juré de se grouper sous l'étendard eucharistique pour travailler de toutes ses forces à l'avènement du règne pacifique de Notre-Seigneur, l'unique Maître de l'avenir !

Il a été glorifié par ces femmes chrétiennes, l'honneur de l'Eglise et la joie du foyer domestique, réunies elles aussi, pour entendre des conseils pratiques sur la manière

de mieux servir et de mieux faire connaître le Sacrement qui rend les familles saintes, et pour mettre en commun l'expérience de leur zèle dans la propagation des Œuvres eucharistiques !

Il a été glorifié par les actes innombrables de piété fervente qui se sont multipliés pendant ces jours en cette ville de Namur, transformée, on peut le dire, en un immense sanctuaire toujours embaumé des parfums de la prière, toujours retentissant des hymnes de l'action de grâces. Que de communions saintes ! Que de pieuses adorations de jour et de nuit au pied de l'Ostensoir !

Et qui dira les infinies complaisances du divin Cœur à la vue de ces troupes d'enfants se succédant tous les jours dans les églises, offrant leurs naïves prières pour le succès du Congrès, et faisant jaillir de leurs bouches innocentes cette "louange" que l'Esprit-Saint a déclarée "parfaite" : *Ex ore infantium perfecisti laudem !*

Ah ! comment n'aurait-il pas été glorifié surtout par cette incomparable manifestation du dernier jour, où toute une ville, tout un pays, tout un peuple acclama Jésus-Christ comme jamais roi n'a été acclamé sur la terre !

Quelle vision du Ciel que cette procession se déroulant sous un ciel sans nuages par les rues d'une cité qui ne semblait plus former qu'une immense voie triomphale !

L'Église catholique était là dans le radieux éclat de ses pompes liturgiques. Elle semblait avoir oublié pour un jour les angoisses de la lutte et les tristesses de sa vie militante, pour apparaître dans la sérénité de sa force, de sa puissance et de sa majesté, déployant autour de son Epoux vivant la magnificence et la splendeur du triomphe.

Rome était là ! C'était le Souverain Pontife que représentait l'éminent Cardinal spécialement honoré du titre de *Légat a latere*. Il était là aussi dans la personne de son Nonce Apostolique, le très sympathique Mgr Granito di Belmonte, archevêque d'Edesse, dont la piété, la distinction et la bonté relèvent la haute mission.

Elle était là l'Église de Belgique, représentée par ses Evêques, l'épiscopat modèle, toujours uni dans sa doctrine, dans la piété et dans le zèle ; — par ses Prélats et Supérieurs d'Ordres religieux ; — par ses prêtres accourus de toutes parts ; — par son peuple si attaché à ses tradi-

tions religieuses et nationales, si fortement organisé pour le bon combat.

L'Œuvre des Congrès eucharistiques était là, représentée par les membres de son comité permanent, fiers d'avoir à leur tête celui qui a été l'âme de ces grandes fêtes : le savant et pieux Evêque de Namur, Mgr Heylen.

La France, la grande et fière nation—hélas ! si cruellement éprouvée — la patrie natale des Congrès eucharistiques, était là aussi avec plusieurs de ses Evêques, de ses religieux, de ses prêtres, de ses hommes d'Œuvres, affirmant une fois de plus son alliance indéfectible avec le Dieu de Clovis et de saint Louis.

Et quel ordre parfait, quelle piété, quel enthousiasme dans cette immense procession qui, pendant plus de trois heures, accompagna triomphalement le Roi des rois !

On peut dire sans exagération qu'en ce moment toutes les âmes étaient baignées dans une atmosphère surnaturelle, saturées de lumière, de calme, de force et d'amour ; que tous les cœurs étaient fondus dans le Cœur de Jésus, centre de charité et de béatitude. Et la divine Hostie, dominant tous les fronts, avait ouvert le ciel... *O Salutaris Hostia, quæ cæli pandis ostium !* (à suivre)



❁ VARIETES ❁

La Messe de Minuit de Saint Grégoire VII.

C'était un pape intrépide que le moine Hildebrand, simple diacre, élu pape le 21 avril 1073 à l'âge de soixante-dix ans. De foi ardente et de haute vertu, il avait, d'une main ferme, entrepris d'extirper les vices de son temps, et, rencontrant des résistances appuyées par l'empereur Henri IV, n'avait pas craint de citer ce souverain à son tribunal pour se justifier ; nombreux étaient, même à Rome, ses ennemis dans la noblesse féodale d'Italie qui trouvait sa main trop ferme et prenait le parti d'Henri.

Il devait célébrer à Sainte-Marie-Majeure la messe de minuit ; la soirée avait été épouvantable, un orage terrible accompagné de tonnerre avait transformé les rues en

un marécage et de rares fidèles avaient osé braver, pour venir à la Basilique, les rafales et l'obscurité de la nuit. Grégoire partit néanmoins de son palais de Latran avec son cortège et pénétra dans l'église illuminée, monta à son trône, entonna le *Te Deum*, puis déposa sa tiare, s'inclina et commença les premières oraisons de la messe.

A l'offertoire, il descendit de son trône et gravit avec majesté les degrés de l'autel. Le bruit d'une pique tombant sur le pavé dans l'un des bas côtés troubla le silence de la consécration. Après le *Pater*, Grégoire retourna au trône pour la communion. Avant qu'on lui eut apporté le précieux Sang, une bande armée apparut dans la grande nef et s'élança vers l'autel avec des blasphèmes et des cris de mort ; à sa tête était l'implacable ennemi du Pape, l'ancêtre de la Cenci ; il monta seul au trône à travers les prêtres écartés à coups de pique par les bandits. Grégoire, brutalement arraché du trône par Censius, fut saisi par les soldats au milieu des cris de ses prêtres impuissants, entraîné jusqu'à la porte, jeté en croupe sur un cheval, et emporté par la troupe hurlante à la lueur des torches, à travers la ville endormie. On arriva ainsi à l'habitation de Censius, vraie citadelle de baron féodal ; la troupe s'y engouffra, la porte en fut barricadée, et le Pape jeté sans lumière dans une cellule à l'étage le plus élevé, son aube couverte de boue, son pallium flétri, sa chasuble lacérée ; sa tiare avait été foulée dans la fange de la rue. Grégoire n'avait laissé tomber de sa bouche ni une plainte ni un anathème.

*
* *

Quand Rome en s'éveillant eut appris l'attentat, une telle clameur s'éleva parmi le peuple, qui aimait Grégoire, qu'elle paralysa les secours que Censius croyait pouvoir attendre des barons mécontents ; et lorsqu'après avoir vainement essayé d'arracher une abdication à son prisonnier, résolu de mourir plutôt que de céder, Censius parut sur la plate-forme de sa tour, il vit les flots d'une fourmilière de peuple et de soldats descendre tumultueusement les sept collines, brandissant des armes de toute sorte, et venir avec des cris de fureur battre les murs de son château pendant que les femmes se pressaient dans les églises, priant pour le vicaire de Dieu.

La forteresse était solide et la porte soigneusement barricadée ; mais la passion populaire ne connaissait plus d'obstacles, et bientôt l'attaque commença ; une grêle de pierres s'abattit sur les murs, et des frondeurs hissés sur les toits voisins en lancèrent qui vinrent blesser jusque dans l'intérieur les défenseurs du château. Puis la porte fut attaquée à coups de poutres, et forcée d'abandonner ce moyen devant les flèches des archers de Censius, la foule apporta des fagots, les entassa sous le porche et y mit le feu. Censius se précipita chez Grégoire ; pendant qu'il essayait en vain de lui arracher son abdication, une clameur de victoire retentit à travers la porte à demi brûlée et enfoncée à coups de hache ; la foule avait fait irruption dans la cour, et soldats, moines, artisans, paysans avaient engagé une lutte ardente avec la garnison devant la porte de la tour où le Pape était enfermé. La poussée fut irrésistible, l'escalier fut emporté gradin par gradin, et la cellule du prisonnier s'ouvrit devant ses libérateurs.

Il leur remit Censius en lui faisant grâce sous la seule condition d'un pèlerinage à Jérusalem, à pied et la besace au dos ; puis : " Prenez-moi dans v^{os} bras, mes fils, et portez-moi à Sainte-Marie-Majeure, Dieu m'attend toujours sur l'autel ! " Le soleil se couchait. Grégoire, placé sur un siège improvisé à l'aide de branches, fut triomphalement porté à travers la ville qui s'illuminait de toutes parts, entra dans la basilique étincelante de lumières sans vouloir quitter ses ornements pontificaux flétris et lacérés, gravit l'autel où était resté le calice voilé, fit son oraison à genoux, et se relevant, découvrit le calice et acheva la communion commencée la veille avec la sainte Hostie. C'est ainsi qu'étant toujours à jeun depuis la veille, il acheva, la nuit venue, la messe commencée la nuit précédente.



Les Absoutes aux Messes des Morts

Q. Doit-on après l'absoute au catafalque, réciter l'ancienne : " *Anima* " vel " *Animæ* " et le " *De Profundis* " avec l'oraison " *Fidelium* " ? Et comment réciter ces prières ?

R. I. — Oui on doit toujours réciter ces prières après toute absoute faite *présente* vel *absente cadavere*, soit que l'on chante l'absoute pour un, soit pour plusieurs défunts. On ne les omet qu'au jour de la *Commémoration des Défunts* ou toutes les fois ou l'on célèbre pour tous les défunts en général. comme le 2 novembre.

Voici le récent décret :

4014

VICENTINA

Proposito dubio a Rev. P. Josepho Preto Sacerdote Diœcesis Vicentinæ :

Utrum in reditu in Sacristiam, absoluteione ad tumulum expleta, in Officiis et Missis cum cantu pro uno vel pluribus defunctis die septima, trigesima et anniversaria, aut etiam extra has dies celebratis, dici debeat : *Anima ejus* (vel *animæ eorum*) et *animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace* et Antiphona : *Si iniquitates* cum Psalmo *De Profundis* et Oratione *Fidelium Deus*.

Sacra Rituum Congregatio, ad relationem Secretarii, exquisito voto Commissionis Liturgiæ omnibusque rite perpensis, respondendum censuit :

" Affirmative. juxta Missale Romanum et Decreta in una Brixien, ad secundum, diei 28 Julii 1832 ; et in altera Florentina diei 31 Augusti 1872 " Atque ita rescripsit.
Die 11 Martii 1899.

II. — L'antienne *Anima* se dit devant le catafalque et le *De profundis* en se rendant à la sacristie, ainsi que l'oraison *Fidelium*.

Voici maintenant les prières à dire, qu'on aimera peut-être à trouver ici :

Anima ejus (vel *animæ eorum*) et *animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.*

Quibus expeditis, omnes in Sacristiam, Cuius precedentem, reverentes, voce submissa, sed intelligibili Celebrans dicit : Si iniquitates, deinde alternatim cum Choro Psalm. De Profundis et in fine Requiem æternam dona eis Domine et repetita Antiph. Si iniquitates observaveris Domine : Domine, quis sustinebit? subjungit :

Kyrie eleison. Christe cleison.
 Kyrie eleison. Pater noster *secr. eto.*
 v. Et ne nos inducas in tentationem.
 r. Sed libera nos a malo.
 v. A porta inferi.
 r. Erue Domine animas eorum.
 v. Requiescant in pace.
 r. Amen.
 v. Domine exaudi orationem meam.
 r. Et clamor meus ad te veniat.
 v. Dominus vobiscum.
 r. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor : animabus famulorum, famularumque tuarum, remissionem cunctorum tribne peccatorum ; ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur : Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

r. Amen.
 v. Requiem æternam dona eis Domine.
 r. Et lux perpetua luceat eis.
 v. Requiescant in pace.
 r. Amen.

IV. *De la Messe solennelle des III^e, VII^e, XXX^e jours, et de l'anniversaire.*

1. Les III^e, VII^e et XXX^e jours peuvent se compter à partir du jour de la mort ou de celui de la sépulture (1).

2. Les anniversaires sont pris dans le sens strict ou dans le sens large.

Les anniversaires pris dans le sens strict sont fondés par les testateurs pour le jour anniversaire de la mort ou un autre jour déterminé, ou demandés par les vivants pour l'anniversaire de la mort ou de la sépulture (2).

Les anniversaires pris au sens large sont ceux qui ne se célèbrent pas au jour propre : tels sont, par exemple, les services qui se font chaque année pour les défunts

(1) Diem anniversarium pro Defunctis, necnon dies 3, 7, 30 tam a die obitus quam a die depositionis computari posse, (Dec. gen. 2 Dec, 1891, N. 3753.)

(2) Anniversaria... sive fundata a testatoribus pro die obitus aut alia determinata die sive privata ad petitionem viventium dummodo pro die obitus. (Dec. gen., *id.*, *ibid.*)

d'une communauté, d'une confraternité, d'une paroisse, etc., ainsi que pendant l'Octave des défunts (3).

3. Les Messes solennelles des III^e, VII^e, XXX^e jours et de l'anniversaire sont prohibées à toutes les fêtes de 1^{re} et de 2^e classe, les Dimanches et les fêtes de précepte; pendant les Octaves de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, le Mercredi des Cendres, la Semaine Sainte, la veille de Noël et de la Pentecôte (Decr. gen. 2 Dec. 1861, N. 3755) : et s'il s'agit d'un anniversaire pris au sens large, ils sont également prohibés en une fête double-majeur.

JOSEPH JARLAN.

**COTISATIONS RECUES
PENDANT LE MOIS DERNIER.**

Nos. \$	Nos. \$	Nos. \$	Nos. \$	Nos. \$
3 1 00	350 1 00	679 1 00	792 1 00	1333 1 00
42 1 00	353 1 00	718 1 00	965 1 00	1400 1 00
57 1 00	380 1 00	741 1 00	977 1 00	1484 1 00
72 1 00	409 1 00	742 1 00	1129 1 00	1516 1 00
91 1 00	429 1 00	747 1 00	1232 1 00	1661 1 00
79 1 00	450 1 00	751 1 00	1242 1 00	1666 0 50
137 0 50	462 1 00	761 1 00	1246 0 50	1679 0 50
238 0 50	575 1 00	780 1 00	1248 1 00	
289 1 00	656 1 00	784 1 00	1250 1 00	
308 1 00	676 1 00	791 1 00	1329 1 00	

Intentions de prières pour le mois de Décembre

Notre Saint le Pape. — La cause catholique en France. — Le bon esprit dans les Séminaires et les collèges. — La sanctification du clergé. La santé pour plusieurs Evêques et prêtres. — Un prêtre apostat. Beaucoup d'intentions particulières. — Plusieurs entreprises importantes. — Des constructions d'Eglise.

(3) De speciali gratia permittitur, ut in Duplicibus minoribus celebrari quoque possint anniversaria, quamvis a die obitus non sint, quæ a Religiosis Communitatibus... pro confratribus defunctis semel in anno fieri solent; necnon illa, quæ pro fidelium pietate infra Octavam Omnium fidelium Defunctorum locum habent. (S. R. C., *id.*, *ibid.*)

NOTICE

Sur l'Association des Prêtres-Adorateurs

I. But de l'Œuvre, — Sanctifier le Prêtre par l'Eucharistie, principe et fin dernière du sacerdoce : glorifier l'Eucharistie par le Prêtre, créateur, dispensateur et gardien du divin Sacrement, et ainsi répondre au vœu du Cœur de Jésus : " J'ai soif d'être honoré des hommes dans le Très Saint Sacrement. "

II. Conditions d'admission. — 1. Être revêtu du caractère sacerdotal ou tout au moins être engagé dans les ordres sacrés.

2. Faire inscrire ses *nom* et *prénom* sur les registres de l'Association. — C'est nécessaire pour le gain des indulgences.

III. Obligations. — 1. Faire chaque semaine *une heure continue d'adoration devant le T. S. Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle*. Le jour et l'heure sont laissés au choix de l'associé, qui peut les varier chaque semaine selon les exigences du saint ministère.

2. Renvoyer *régulièrement*, à la fin de chaque mois, au centre de l'Association, le billet mensuel ou *libellum* contenant l'indication des heures d'adoration faites pendant le mois précédent.

3. Célébrer une fois chaque année le saint Sacrifice pour les Associés défunts.

IV. Indulgences. — *Indulgences plénières* : 1. Chaque fois qu'ils feront une heure d'adoration devant le T. S. Sacrement, soit exposé, soit renfermé dans le Tabernacle. — 2. Le jour de leur entrée dans l'Association. — 3. A l'article de la mort, en invoquant le saint nom de Jésus.

4. Indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de St Jacques de Compostelle et de la Portioncule chaque fois qu'ils visiteront le T. S. Sacrement et réciteront six *Pater*, six *Ave* et six *Gloria Patri*.

V. Privilèges. — 1. Réciter Matines et Laudes dès 1 h. p. m. — 2. Bénir et imposer le Scapulaire de St Joseph. — 3. Bénir et indulgencier le Chapelet de l'Immaculée Conception — 4. Recevoir du Tiers-Ordre de St François, et réunir les tertiaires en Fraternité.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation régulière est de \$ 1.00 par année, et donne droit à recevoir chaque mois les *Annales* de l'Association et le *Petit Messager du T. S. Sacrement*. Néanmoins, les confrères trop pauvres pour verser cette somme, ont la faculté de ne payer que 50 cts, mais alors ils ne reçoivent que les *Annales*.

Direction de l'OEuvre.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. Directeur, 320, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, secrétaire de l'Archevêché.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. A. D'Amours, Directeur du Séminaire.

HAMILTON : Very Reverend E. Laussié, Cayuga. Ont.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, St Dunstan's College, Charlottetown.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, Zurich. Ont.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1800 à 2000, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts.